

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_056**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 15  
Pouvoirs : 2  
Absents : 10  
Date de publication : 20 septembre 2024

Le 19 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 septembre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,  
Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE, M. SERRE, M. DELECOLLE,  
Mme GROENTZINGER,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. BIOT pouvoir  
à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à  
Mme DELOT,

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. TIRARD, M. BILLET,  
M. CAMPOS, M. PERREIRA-GONCALVES, M. GORNEAU,  
M. LECOMPTE, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme DELOT et Mme WILLEMS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU LOGEMENT GARDIEN DU  
CIMETIERE**

Visas :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment son article L2141-2,

CONSIDERANT que depuis le départ à la retraite de l'ancien gardien du cimetière le logement du gardien sis 18 rue du 11 novembre n'est plus utilisé,

CONSIDERANT que l'agent affecté à cette mission dispose de son propre logement,

CONSIDERANT qu'ainsi la désaffectation et le déclassement de l'ancien logement du gardien du cimetière peuvent être actés,

CONSIDERANT que seul le Conseil Municipal est compétent pour acter cette désaffectation et ce déclassement,

CONSIDERANT que cet immeuble pourra dorénavant faire l'objet d'un bail tel que prévu dans la loi du [du 6 juillet 1989](#) ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

- **CONSTATE** la désaffectation l'immeuble « logement du gardien du cimetière »,
- **PRONONCE** le déclassement de cet immeuble.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 20 septembre 2024  
Le Maire, Yves DELOT

